

DOSSIER DE PRESSE

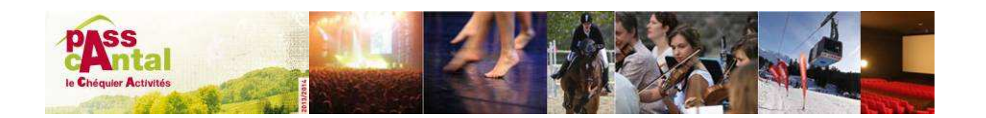
2013/2014

Le chéquier Activités du PASSCANTAL

pour sa 7ème édition…

CONTACT

Stéphanie RENAUX
Attachée de presse
04 71 46 22 78
srenaux@cg15.fr


PASS CANTAL
le Chéquier Activités
2013/2014

SOMMAIRE


cantal
LE DÉPARTEMENT



Les actions du Conseil Général en faveur des jeunes

Le **Conseil Général des Jeunes** a été créé en 2003, avec l'Inspection Académique, il a en charge 22 collèges publics ainsi que 8 collèges privés. Il permet donc aux 30 collégiens élus de découvrir le rôle et le fonctionnement d'une Assemblée Départementale. Il leur offre aussi la possibilité de mettre en œuvre des programmes d'actions.

Le Conseil Général aide donc également les Communes au quotidien à :
- **garantir la sécurité et le confort** au collège afin de travailler dans les meilleures conditions ;
- **améliorer les repas** à la cantine en proposant **une alimentation de qualité** avec du bœuf, du fromage ainsi que des produits issus de l'agriculteur biologique ;
- **faciliter l'utilisation des installations sportives** couvertes de qualité ;
- **organiser et subventionner les transports scolaires**.

Par ailleurs, il aide les familles à faire face aux dépenses scolaires grâce à des bourses en faveur des collégiens et des étudiants.

Le Conseil Général a aussi mis en place la distribution de **clés USB** pour chaque collégien, les **Espaces Numériques de Travail** *(ENT)*, les **Tableaux Blancs Interactifs** (TBI) et dès la rentrée prochaine les VidéoProjecteurs Interactifs (VPI), des ardoises numériques, des boîtiers de vote, classes mobiles ou encore balises de baladodiffusion.

Le Conseil Général s'engage également dans le développement de la **Culture**, le **Sport** et les **Loisirs** en :
• favorisant l'accès aux **écoles de musique et de danse**, au patrimoine cantalien grâce aux **Archives** ainsi qu'à la **Médiathèque Départementale** ;
• encourageant la **pratique du sport** au quotidien avec de nombreux soutiens aux associations sportives ;
• soutenant les **centres de loisirs**, les **classes de découverte** mais aussi les **camps d'adolescents** et les organisations de **manifestations locales**.

Le **chéquier Activités du PASSCANTAL** permet à **tous les jeunes cantaliens de 11 à 17 ans** d'accéder plus facilement à la **culture**, aux **sports**, aux **loisirs**, aux **transports** et de pratiquer les activités de leur choix grâce aux différents chèques qui leurs sont attribués.



Une initiative du Conseil Général des Jeunes

Le **Conseil Général des Jeunes** avait fait connaître son intérêt pour la mise en place d'un **outil de découverte d'activités sportives culturelles et de loisirs**, destiné à un **large public de jeunes cantaliens**.

Sous l'impulsion des jeunes élus, dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse, de sa politique d'aide à l'accès aux sports et à la culture, **le Département propose depuis la rentrée scolaire 2007** une opération destinée à favoriser la pratique et la découverte d'activités sportives, culturelles et de loisirs durant l'année scolaire sous la forme d'un chéquier de réductions, dénommé chéquier Activités du **PASSCANTAL**.

Plusieurs **adaptations et modifications** ont été apportées au chéquier d'Activités du PASSCANTAL depuis sa création. C'est aujourd'hui un **dispositif incontournable** pour les jeunes et son **succès grandissant** en témoigne.

Le Département a choisi de **valoriser les activités de proximité sur l'ensemble du territoire cantalien, afin d'accompagner financièrement les familles**. Par ce biais, il soutient les actions culturelles et sportives proposées par les structures concernées *(associations, Communes, Communautés de Communes...)*.

Des nouveautés cette année avec l'introduction de **4 nouveaux chèques "transport" à utiliser sur le réseau Cantal'Lib**, ainsi **qu'un chèque "train + ski" pour favoriser la découverte des activités saisonnières hivernales**.





Pour 8 € recevez 100 € !

Le chéquier Activités PASSCANTAL est destiné à tous les jeunes cantaliens, **sans critère de ressources**, âgés **de 11 à 17 ans** *(nés entre **1996 et 2002**)* soit environ 9 900 jeunes. Ce chéquier leur permettra de découvrir et de pratiquer, en dehors du temps scolaire, des activités culturelles, sportives et de loisirs et de se déplacer sur tout le département.

Concernant les différentes activités proposées, le Conseil Général a pris contact avec **des centaines de partenaires du monde associatif, sportif, culturel** mais aussi avec **l'ensemble des transporteurs du réseau Cantal'Lib** et la **SNCF** afin de leur permettre de conventionner avec le Conseil Général pour que les jeunes cantaliens puissent découvrir le plus d'activités possible.

Les partenaires sont tous répertoriés dans le guide qui est disponible sur le site cantal.fr.

Munis de leur chéquier constitué de **20 chèques de réduction cumulables**, les jeunes peuvent accéder plus facilement à de multiples activités de leur choix, qu'elles soient sur l'année scolaire ou saisonnières : culture, sports, salles de spectacles et de cinéma, livres, partitions de musique, transport sur le réseau Cantal'Lib, forfait de ski alpin, chèque "ski + train" pour la saison 2013/2014…

Évolutions pour cette année

- **4 chèques de 1,50 € à utiliser sur les lignes régulières de transport du Cantal : Cantal'Lib**
- **1 chèque de 8 € pour aller skier au Lioran avec la formule "Train + ski"** ***(activité hivernale : du 15 décembre 2013 au 31 mars 2014)***





Mode d’emploi

Les jeunes peuvent **télécharger le bon de commande depuis le 3 juin 2013 et ce jusqu’au 31 mai 2014** sur le site cantal.fr ou bien se le procurer auprès du Conseil Général, ou auprès des Mairies, des Communautés de Communes, des Points d’Information Jeunesse, des Centres Sociaux, des Collèges et des Lycées.

Ensuite, il suffit de renvoyer le bon de commande rempli et accompagné de **8 €** adressé à :

Conseil Général du Cantal
Service Jeunesse – Vie Associative - Sports - Culture
Mission PASSCANTAL
28, avenue Gambetta
15000 AURILLAC

Les jeunes recevront à leur domicile un **chéquier personnalisé** à leur nom avec une fiche explicative dans un **délai de 15 jours**. Les chèques sont **utilisables à compter du 15 juin 2013** en présentant sa carte d’identité chez les partenaires du chéquier activités du PASSCANTAL **jusqu’au 14 juin 2014** et seront remboursés jusqu’à la date butoir du 14 juillet 2014.

Pour les chèques d’activités saisonnières, dates butoirs de remboursement à respecter au près de notre société prestataire :

- 15 octobre 2013 pour les activités saisonnières estivales
- 30 avril 2014 pour les activités hivernales*, les activités de ski et la formule "ski + train"

* ski alpin, ski de fond, randonnée raquette, moto-neige, patinage, activité chiens de traîneaux, cascade de glace, ski de randonnée, initiation au biathlon.

Attention le Conseil Général n’est en aucun cas responsable des accidents qui pourraient survenir chez un partenaire lors de la pratique d’une activité par un bénéficiaire du dispositif.







Bilan du dispositif de l'année 2012 / 2013

Pour la 6ème édition du chéquier Activités du PASSCANTAL, plus de **3 000 chéquiers ont été commandés** soit une augmentation constante d'une année sur l'autre.

Pour 2012/2013, c'est encore la tranche d'âge des **11-15 ans** qui **commande et utilise de façon la plus significative le chéquier**. Tous les cantons sont représentés en termes de commandes et d'échanges.

Les commandes se déroulent essentiellement durant les **5 - 6 premiers mois du dispositif** *(de juin à octobre)* ainsi que les échanges des chèques *(d'août à décembre)*, mais ces derniers sont à nouveau effectifs les **deux derniers mois** du dispositif. Ces deux **périodes importantes** de commandes et d'échanges s'expliquent par la **prise d'adhésion autour de la rentrée scolaire** et leur **renouvellement dès la fin de l'été pour certaines activités**, mais également par le succès des chèques correspondant aux **activités estivales.**

INFOPLUS >> **Les activités sportives** sont les disciplines qui se pratiquent le plus, puis viennent les activités saisonnières estivales, le cinéma, les livres, les activités saisonnières hivernales, la culture et les salles de spectacles.

CONTACT

Nadine PECHUZAL
Direction du Développement du Territoire
Service Education / Jeunesse / Sports / Culture
04 71 46 21 03 - npechuzal@cg15.fr

